



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	13
votants	15

OBJET :

Convention de mise à disposition d'un terrain à Enedis pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique – centrale photovoltaïque sur les toits du CFA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le **16 DEC. 2022**

ID : 031-213102247-20221215-DEL_2022_05_09-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-05-09

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI (procuration à Mme ECHEVARNE), Mme GALLEGRO (procuration à M. FRATUS)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Considérant la proposition de convention faite par Enedis,

Considérant que ladite convention concerne un terrain d'une superficie de 20m² situé rue René Arnaud 31210 Gourdan-Polignan, faisant partie de la parcelle cadastrée A2243 pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité sur le domaine public,

Considérant que cette convention prend effet à la signature de celle-ci et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2 et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de mise à disposition d'un terrain de 20 m² situé rue René Arnaud 31210 Gourdan-Polignan, faisant partie de la parcelle cadastrée A2243 pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité sur le domaine public, et qui est annexée à la présente délibération,
- **Autorise** le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à la réalisation de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>